



# Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

---

**ÉCOLE Sainte-Marthe Cuillierrier**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS**

**26 septembre 2022**

<p><b>Nom de l'école :</b> École intégrée Cuillierrier et Sainte-Marthe</p> <p style="text-align: center;"><b>Primaire</b> <input checked="" type="checkbox"/>    <b>Secondaire</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Nombre d'élèves :</b> 284</p>	<p><b>Direction de l'école :</b> Vincent Gauthier</p> <p><b>Personne chargée de coordonner l'équipe:</b> Vincent Gauthier</p>
<p><b><u>Liens avec le Projet éducatif et le plan de réussite</u></b></p> <p><b>Orientation 1 :</b> Soutenir le développement de la compétence sociale de nos élèves.</p> <p><b>Objectif 1.1 :</b> D'ici 2022, réduire le nombre d'interventions en éducation spécialisée concernant la résolution de conflits.</p>	
<p><b><u>Membres du comité de travail :</u></b></p> <p>Dominique Lussier (enseignante de 1<sup>re</sup> année, école Sainte-Marthe)</p> <p>Stéphanie Dubord (enseignante de 5<sup>e</sup> année, école Sainte-Marthe)</p> <p>Nadia Boucher (enseignante de 2<sup>e</sup> année, école Cuillierrier)</p> <p>Isabelle Desmeules (enseignante de musique, école Sainte-Marthe Cuillierrier)</p> <p>Mélina Fortin (technicienne en éducation spécialisée, école Sainte-Marthe)</p> <p>Laurence Blanchette (Eve Archambault) (technicienne en éducation spécialisée, école Cuillierrier)</p> <p>Cynthia Léveillé (technicienne responsable du service de garde, école Sainte-Marthe Cuillierrier)</p> <p>Vincent Gauthier (directeur)</p>	
<p><b>Date d'adoption au Conseil d'établissement : 14 novembre 2022</b></p>	

## ÉTAPE 1

MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE		
Priorités d'actions pour 2022-2023	Moyens (déjà existants et nouveaux)	Indicateurs de réussite
<p>1. Uniformiser et maintenir les interventions des adultes auprès des jeunes, lors de la surveillance du midi, des récréations, au service de garde et en classe.</p> <p>Intentions : Cohérence et concertation</p>	<p>Pour les surveillantes de dîner et service de garde : Rencontres collectives pour échanger sur les pratiques et partager des outils. Permettre des retours quotidiens avec la TES et les enseignants.</p> <p>Présentation des actions attendues (surveillance active, interventions efficaces, activités suggérées aux élèves ciblés) en prévention pour toutes les surveillances sur la cour (enseignants, surveillantes du dîner et du service de garde).</p> <p>Communication rapide et efficace entre surveillants, éducatrices, enseignants et TES, permettant la cohérence, la constance, et le suivi d'interventions importantes.</p> <p>Implantation de zones de surveillances actives aux récréations et au midi. (Activités animées par le service de garde).</p> <p>Modélisation des comportements attendus : enseignement explicite au besoin/ programme Étincelle (préscolaire, 1<sup>er</sup> cycle).</p> <p>Utilisation de l'outil (grille de comportements attendus-agenda) afin que les élèves et le personnel se l'approprient.</p> <p>Procéduriers et outils partagés aux intervenants pour la communication aux parents du système de gestion des</p>	<p>Réduction du nombre de conflits et d'actes de violence aux récréations, au dîner et en classe (nombres d'élèves concernés sporadiquement et régulièrement)</p> <p>Augmentation des communications entre tous les membres du personnel et sur les événements, sur les interventions faites et sur les conséquences données.</p> <p>Augmentation de la participation et de l'implication des surveillantes et éducatrices en service de garde aux actions de l'équipe-école. (Actions réfléchies, concertées et de qualité.) Sentiment d'efficacité personnel.</p> <p>Mesures universelles appliquées dans toutes les classes. (Règles et défis du mois affichés, émulation claire et conséquences constantes en lien avec le code de vie.)</p> <p>Par l'entremise de la technicienne en éducation spécialisée, partage des moyens et des stratégies d'intervention prévus au plan d'intervention ou plan d'action à tous les intervenants pour plus d'uniformité et de cohérence concernant les élèves aux besoins particuliers.</p>

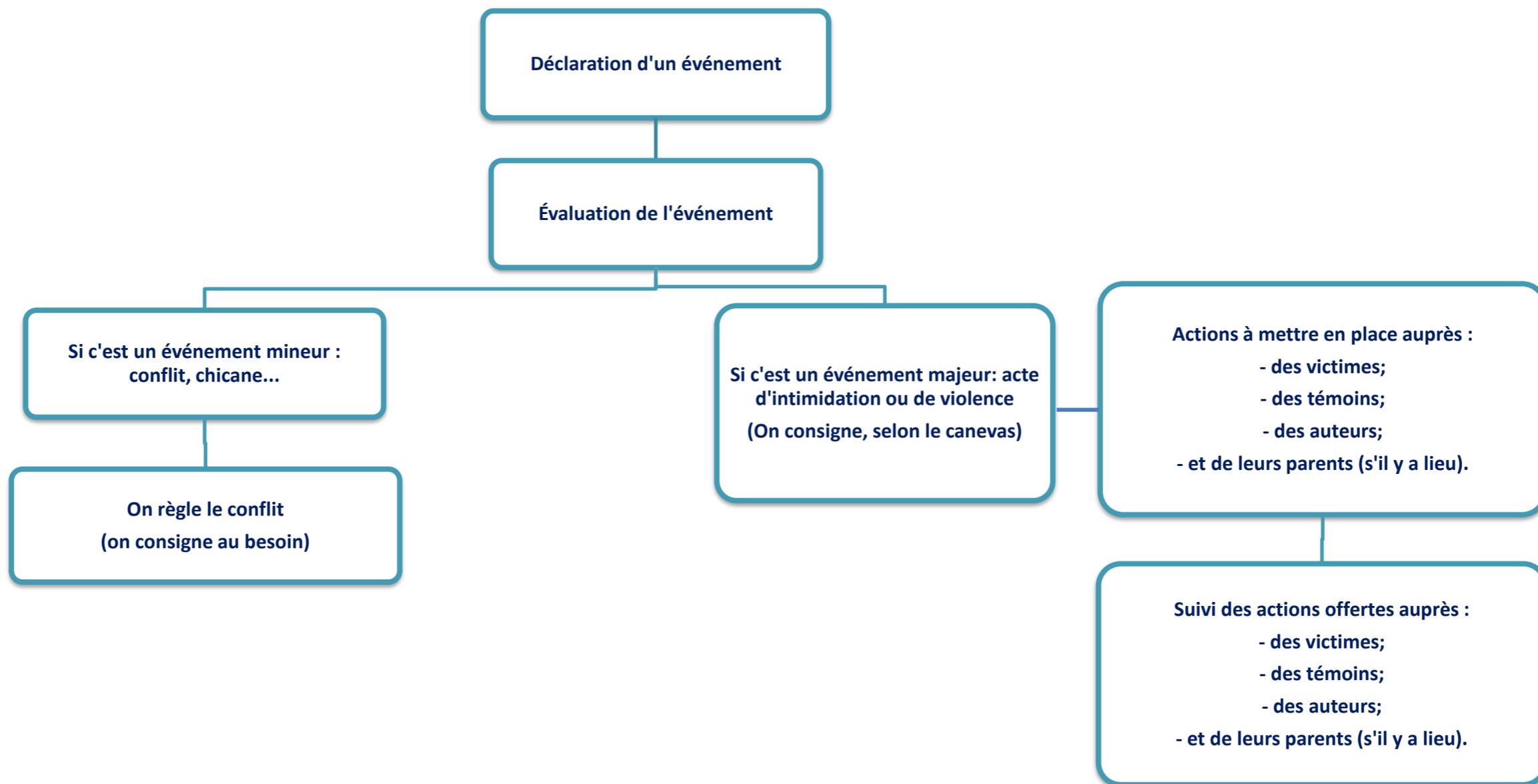
	<p>comportements et des conséquences directes (billet d'intervention)</p> <p>Sensibilisation auprès des parents du fait que le billet d'intervention est un moyen de communication.</p> <p>Sensibiliser les intervenants et les parents que l'outil de communication « Billet d'intervention » n'est pas une conséquence.</p> <p>Tournées de classe des techniciennes en éducation spécialisée pour rappeler les règlements et les comportements attendus sur la cour de récréation.</p>	<p>Connaissance des protocoles particuliers (élève TC) par le personnel : il doit être présenté par la direction.</p> <p>Sentiment de satisfaction du personnel de l'école et des parents concernant la communication.</p>
--	--	--

<p>2-Implanter des moyens concrets visant à prévenir et à contrer les conflits, les comportements agressifs et l'intimidation auprès des élèves.</p>	<p>Retour en classe et au SDG sur les outils de résolution de conflits Affiche de résolution de conflits sur les murs extérieurs.</p> <p>Visites de réinvestissement en classe à tous les niveaux de la TES pour la résolution de conflits et sous-groupes pour les besoins spécifiques de certains élèves si le service le permet.</p> <p>Ateliers par l'agent policier-jeunesse aux élèves de 6<sup>e</sup> sur la cyberintimidation.</p> <p>Ateliers en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> offerts par la psychoéducatrice : Gang de choix (6<sup>e</sup>), Agressions indirectes (5<sup>e</sup>) si le service le permet.</p> <p>Remise de diplômes aux élèves et à la classe en lien avec des bons comportements, les valeurs de l'écoles et les défis du mois : promotion du défi du mois à l'intercom les lundis matin (TES). Afficher les défis au tableau blanc, dans les classes et au local de la TES.</p> <p>Utilisation du système SPI pour permettre un suivi efficace et ainsi laisser des traces quotidiennes.</p>	<p>Diminution du nombre d'incidents d'agression verbale et physique répertoriés dans SPI.</p> <p>Diminution du nombre d'actes d'intimidation relevés dans le SPI.</p> <p>Recension des billets d'interventions.</p>
--	--	---

## ÉTAPE 2

MOYENS VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE.		
Moyens	Acteurs impliqués Responsables <sup>®</sup> / Collaborateurs <sup>©</sup>	Indicateur de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li> Capsules d'information aux parents dans l'Info-parents.</li> <li> Publication du PLIV sur le site internet de l'école.</li> <li> Publication du protocole d'intimidation dans l'agenda.</li> <li> Interventions rapides avec les parents lors de la mise en place du protocole</li> </ul>	Comité-école <sup>®</sup> et membres du personnel <sup>©</sup>	Parents au courant des étapes du protocole.
Présentation du protocole d'interventions contre l'intimidation au personnel de l'école et au conseil d'établissement.	Comité-école <sup>©</sup> et direction <sup>®</sup>	Présence et approbation du personnel et du conseil d'établissement.
Lecture et signature du code de vie dans l'agenda.	Parents / élèves	90% des signatures de parents.

## PROCESSUS D'INTERVENTION SUITE À UNE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT



## ÉTAPES 3 et 5

<b>MODALITÉS POUR LA DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR : ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE</b>	
Moyens pour faire un signalement et une plainte.	<p><b><i>Verbalement à un membre du personnel de l'école.</i></b></p> <p><b><i>Par courriel.</i></b></p> <p><b><i>Par téléphone.</i></b></p>
Moyens pour assurer la confidentialité des victimes et des témoins qui dénoncent des conduites violentes	<p><b><i>Sensibilisation du personnel et des élèves à l'importance de la confidentialité.</i></b></p> <p><b><i>Consignation des suivis du protocole au bureau de la direction.</i></b></p> <p><b><i>Consignation dans le logiciel SPI dont les droits ne sont octroyés qu'à la direction, aux TES et aux psychoéducateurs</i></b></p>
Personne qui reçoit et traite le signalement et la plainte	<p><b>La TES responsable peut recevoir des plaintes et les communiquer à la direction.</b></p> <p><b>La direction, en collaboration avec les TES, traite toutes les plaintes et assure les suivis.</b></p>
Modalités de consignation	<p><b><i>Gradation des interventions notées dans le logiciel SPI.</i></b></p> <p><b><i>Suivi dans l'agenda de l'élève</i></b></p> <p><b><i>Lors de cas graves, envois immédiats de l'information à la direction générale.</i></b></p>

## ÉTAPES 4, 6, 7 et 8

	ACTIONS	MESURES DE SOUTIEN	SANCTIONS	SUIVI
<b>AUTEUR</b>	<p>Rencontre avec l'élève par la direction.</p> <p>Appel aux parents et communication écrite.</p> <p>Rencontre avec les parents selon la gravité.</p> <p>Consignation des informations dans SPI.</p> <p>Conséquences en lien avec le geste.</p> <p>Application des étapes du protocole.</p>	<p>Contrat avec l'élève.</p> <p>Si les actions se répètent : Référence à un professionnel de l'école.</p> <p>Plan d'intervention, si nécessaire.</p> <p>Participation aux groupes d'habiletés sociales.</p> <p>Rencontres avec les parents si besoin.</p>	<p>Application des conséquences du code de vie et du protocole établi, selon la gravité et la fréquence.</p>	<p><b>Suivi auprès de l'élève et des parents. Suivis à la direction générale si niveau 2 ou 3.</b></p>
<b>VICTIME</b>	<p>Rencontre avec l'élève par la direction ou la TES ou un professionnel.</p> <p>Appel aux parents ou communication écrite.</p> <p>Conservation des informations dans SPI.</p>	<p>Référence, au besoin, à un professionnel de l'école.</p> <p>Participation aux groupes d'habiletés sociales, si nécessaire.</p> <p>Rencontre avec les parents et soutien au besoin.</p>	<p>N/A</p>	<p><b>Suivi auprès de l'élève et des parents.</b></p>
<b>TÉMOIN</b>	<p>Rencontre avec l'élève par la direction ou la TES.</p> <p>Appel aux parents ou communication écrite.</p> <p>Conservation des informations SPI</p> <p>Renforcement positif lors de dénonciation.</p>	<p>Référence, au besoin, à un professionnel de l'école.</p> <p>Participation aux groupes d'habiletés sociales, si nécessaire.</p> <p>Rencontre et soutien aux parents, si demandé.</p>	<p>N/A</p>	<p><b>Suivi auprès de l'élève et des parents, au besoin.</b></p>